



Éducation postsecondaire, Développement des compétences et Immigration

Aide aux étudiants du Manitoba

Accès et réussite des étudiants

1181, avenue Portage, bureau 401, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Tél. : 204 945-6321

www.manitoba.ca

Nom de l'étudiant(e) : \_\_\_\_\_ No de dossier : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

### AVIS DE SÉPARATION

Vous avez informé la Direction de l'aide aux étudiants que vous et votre conjoint ou conjointe êtes maintenant séparés. Nous allons donc réviser votre demande d'aide financière et vous demandons de nous fournir les documents ou renseignements suivants :

- 1) Date de votre séparation : \_\_\_\_\_
- 2) Une preuve de votre séparation (p. ex., accord de séparation, attestation d'un tiers).
- 3) Si vous avez des enfants :
  - a) Combien d'enfants avez-vous? \_\_\_\_\_
  - b) Pendant quel pourcentage de temps avez-vous la garde de vos enfants? \_\_\_\_\_
  - c) Recevez-vous une pension alimentaire pour vous-même ou pour vos enfants? \_\_\_\_\_  
Dans l'affirmative, combien recevrez-vous? \_\_\_\_\_ \$  
Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_
  - d) Verserez-vous une pension alimentaire à votre conjointe ou conjoint ou pour vos enfants? \_\_\_\_\_  
Dans l'affirmative, combien recevrez-vous? \_\_\_\_\_ \$  
Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

#### Remarque

Retournez la présente lettre accompagnée de l'information ou de la documentation requise. Inscrivez votre numéro de dossier sur tous les documents fournis. Fournissez des photocopies. N'envoyez pas de documents originaux car ils ne vous seront pas retournés.

Tous les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

L'Aide aux étudiants du Manitoba exige de recevoir tous les renseignements **au plus tard 45 jours avant la fin de votre période d'études**. Autrement, votre demande pourrait ne pas être traitée ou révisée. Après avoir reçu les renseignements exigés, l'Aide aux étudiants du Manitoba traitera votre demande. Veuillez noter que le traitement peut prendre jusqu'à cinq semaines et que les fonds ne peuvent pas être versés après la date de fin de votre période d'études.

Si vous avez des questions ou si vous voulez des éclaircissements,  
veuillez communiquer avec l'Aide aux étudiants du Manitoba:  
204 945-6321 ou sans frais (au Canada et aux États-Unis): 1 800 204-1685  
Courriel: [ManitobaStudentAid@gov.mb.ca](mailto:ManitobaStudentAid@gov.mb.ca)